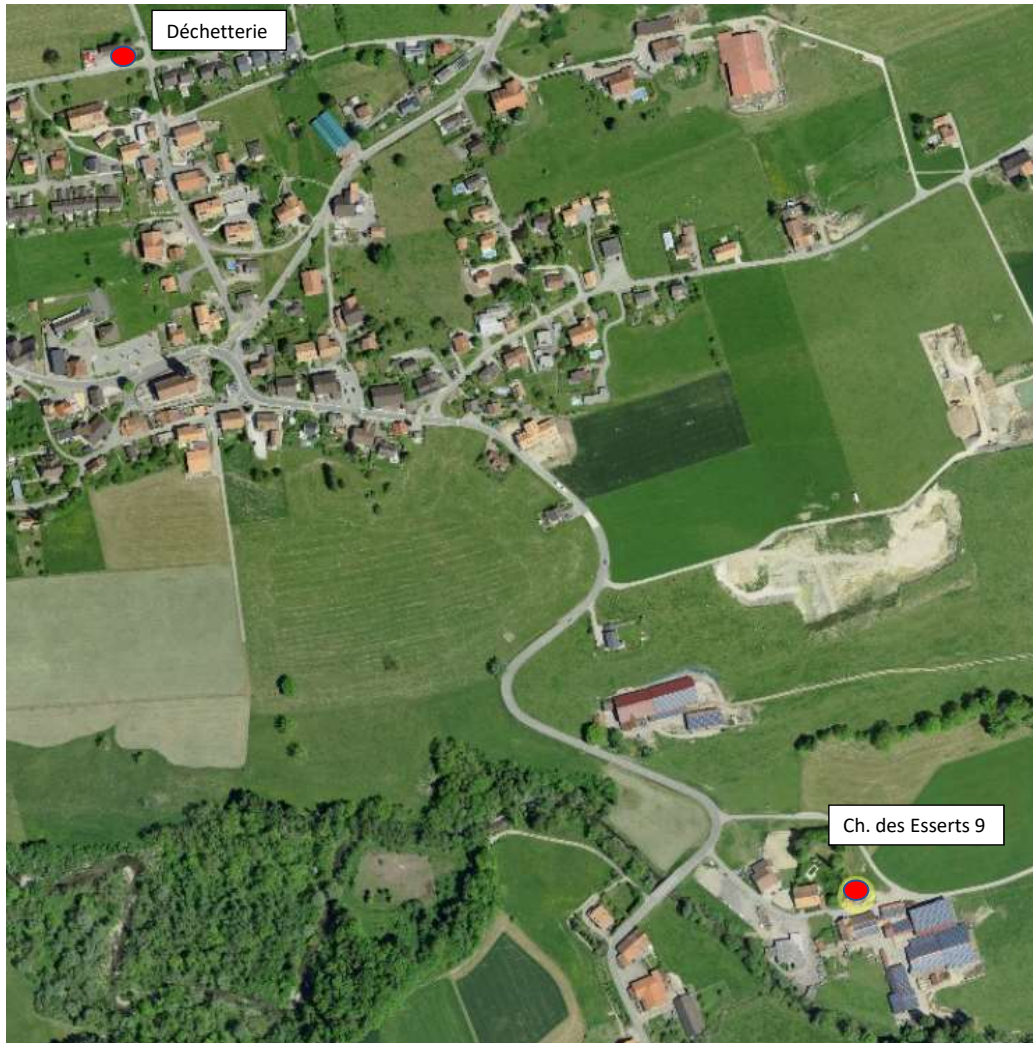




2024

MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Autigny

s a i d e f

Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

Collecte des déchets verts

Lieu de collecte : Ch. des Esserts 9

- lundi au samedi, de 8h00 à 19h00
- **dimanche et jours fériés : dépôt non autorisé**

Collecte des objets encombrants et de la ferraille 2024

Lieu de collecte : Ch. des Esserts 9

- vendredi 15 mars, de **17h00 à 18h30**
- samedi 16 mars, de **9h30 à 11h30**
- vendredi 7 juin, de **17h00 à 18h30**
- samedi 8 juin, de **9h30 à 11h30**
- vendredi 18 octobre, de **17h00 à 18h30**
- samedi 19 octobre, de **9h30 à 11h30**

Dépouilles d'animaux

SANIMA - Centre collecteur de déchets animaux

Rte de Massonnens 4, 1680 Romont
026 519 01 06 / 026 305 22 75

- lundi au vendredi de 9h00 à 10h30
- samedi de 7h30 à 9h00

Rte de la Comba 50 (Châtillon),
1725 Posieux

026 519 01 05 / 026 305 22 75

- lundi au vendredi de 13h15 à 14h15.

Adresses de Centres de tri

Sogetri

Route des Tuileries 9, 1754 Rosé

Lundi au vendredi de :

7h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Société fribourgeoise de recyclage SA

Route de la Combe 50, 1730 Hauterive

Lundi au vendredi de :

7h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h30

Contact et infos

Administration communale d'Autigny

Rte de Chénens 12, 1742 Autigny

026 477 16 25

commune@autigny.ch

Déchetterie

Rte des Champs Montants

Heures d'accès du compacteur (ordures ménagères) :

Tous les jours de 6h00 à 21h00

Horaires d'ouverture

- Mardi de 17h00 à 18h30
- Samedi de 9h30 à 12h00

La déchetterie sera fermée les :

26 décembre 2023, 2 janvier 2024

24 décembre 2024

En cas de panne du compacteur, veuillez contacter:

079/ 679 12 46 / 079 690 89 84 /

079 452 83 14 / 079 489 22 46

Ne pas laisser de sacs devant le compacteur et se référer aux instructions sur le compacteur

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.

Calendrier

Autigny

Début des tournées : 09h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel-An			1 Lundi de Pâques		
M 2	Lendemain de Nouvel-An			2 17h-18h30		
M 3				3	1	
J 4		1		4	2	
V 5		2	1	5	3	
S 6	9h30-12h	3 9h30-12h	2 9h30-12h	6 9h30-12h	4 9h30-12h	1 9h30-12h
D 7		4	3	7	5	2
L 8		5	4	8	6	3
M 9	17h-18h30	6 17h-18h30	5 17h-18h30	9 17h-18h30	7 17h-18h30	4 17h-18h30
M 10		7	6	10	8	5
J 11		8	7	11	9 Ascension	6
V 12		9	8	12	10	7 17h-18h30
S 13	9h30-12h	10 9h30-12h	9 9h30-12h	13 9h30-12h	11 9h30-12h	8 9h30-12h
D 14		11	10	14	12	9
L 15		12	11	15	13	10
M 16	17h-18h30	13 17h-18h30	12 17h-18h30	16 17h-18h30	14 17h-18h30	11 17h-18h30
M 17		14	13	17	15	12
J 18		15	14	18	16	13
V 19		16	15 17h-18h30	19	17	14
S 20	9h30-12h	17 9h30-12h	16 9h30-12h	20 9h30-12h	18 9h30-12h	15 9h30-12h
D 21		18	17	21	19	16
L 22		19	18	22	20 Lundi de Pentecôte	17
M 23	17h-18h30	20 17h-18h30	19 17h-18h30	23 17h-18h30	21 17h-18h30	18 17h-18h30
M 24		21	20	24	22	19
J 25		22	21	25	23	20
V 26		23	22	26	24	21
S 27	9h30-12h	24 9h30-12h	23 9h30-12h	27 9h30-12h	25 9h30-12h	22 9h30-12h
D 28		25	24	28	26	23
L 29		26	25	29	27	24
M 30	17h-18h30	27 17h-18h30	26 17h-18h30	30 17h-18h30	28 17h-18h30	25 17h-18h30
M 31		28	27		29	26
J		29	28		30 Fête-Dieu	27
V			29 Vendredi Saint		31	28
S			30 9h30-12h			29 9h30-12h
D			31			30
L						
M						

Calendrier

Autigny

Début des tournées : 09h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1						
M 2	17h-18h30			1 17h-18h30		
M 3				2		
J 4		1 Fête nationale		3		
V 5		2		4	1 Toussaint	
S 6	9h30-12h	3 9h30-12h		5 9h30-12h	2 9h30-12h	
D 7		4	1	6	3	1
L 8		5	2	7	4	2
M 9	17h-18h30	6 17h-18h30	3 17h-18h30	8 17h-18h30	5 17h-18h30	3 17h-18h30
M 10		7	4	9	6	4
J 11		8	5	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13	9h30-12h	10 9h30-12h	7 9h30-12h	12 9h30-12h	9 9h30-12h	7 9h30-12h
D 14		11	8	13	10	8 Immaculée Conception
L 15		12	9	14	11	9
M 16	17h-18h30	13 17h-18h30	10 17h-18h30	15 17h-18h30	12 17h-18h30	10 17h-18h30
M 17		14	11	16	13	11
J 18		15 Assomption	12	17	14	12
V 19		16	13	18 17h-18h30	15	13
S 20	9h30-12h	17 9h30-12h	14 9h30-12h	19 9h30-12h	16 9h30-12h	14 9h30-12h
D 21		18	15	20	17	15
L 22		19	16	21	18	16
M 23	17h-18h30	20 17h-18h30	17 17h-18h30	22 17h-18h30	19 17h-18h30	17 17h-18h30
M 24		21	18	23	20	18
J 25		22	19	24	21	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27	9h30-12h	24 9h30-12h	21 9h30-12h	26 9h30-12h	23 9h30-12h	21 9h30-12h
D 28		25	22	27	24	22
L 29		26	23	28	25	23
M 30	17h-18h30	27 17h-18h30	24 17h-18h30	29 17h-18h30	26 17h-18h30	24
M 31		28	25	30	27	25 Noël
J		29	26	31	28	26 Saint-Etienne
V		30	27		29	27
S		31 9h30-12h	28 9h30-12h		30 9h30-12h	28 9h30-12h
D			29			29
L			30			30
M						31



Comment bien trier ?



Ordures ménagères payants
Les déchets ménagers doivent **toujours être mis dans un contenant fermé** de 35, 60 ou 110 litres dans le compacteur qui sera actionné grâce à la carte magnétique.



Litière de chat
La litière pour chats est à éliminer, dans un sac poubelle, avec les **ordures ménagères**, dans le compacteur.



Robidogs
Des robidogs sont répartis sur le territoire communal.



Couches-culottes jetables
Les couches jetables sont à éliminer avec les **ordures ménagères**. Une réduction est calculée pour les enfants (- 36 mois) ou les personnes s'étant annoncées au Bureau communal.



Flacons en plastique avec bouchon
Les bouteilles ayant contenu de l'huile, du vinaigre, du shampoing, des lessives etc. sont à éliminer avec les **ordures ménagères**.



Aérosols
Les aérosols sont à déposer avec les **ordures ménagères**. Pas de récupération à la déchetterie.



Plastiques agricoles payants
Les filets de balles rondes, plastiques d'ensilage, ficelles sont à mettre avec les **ordures ménagères**, dans le compacteur. Il est également possible de livrer en direct à la SFR, à Châtillon, à charge du propriétaire.



Papier et carton
A déposer dans le compacteur prévu à cet effet.



Verre
Les récipients en verre entrant par les ouvertures sont à déposer dans le container (bouteilles, bocaux, etc). Ils doivent être rincés et exempts de capsule, couvercle, bouchon.



Huiles minérales et végétales
Les huiles sont à récupérer et vider dans les contenants spécifiques prévus à la déchetterie.



PET
Les bouteilles à **boissons** marquées du sigle PET sont à déposer dans les sacs prévus à cet effet. Les contenants qui ne sont pas munis du sigle doivent être jetés avec les **ordures ménagères**.



Aluminium et boîtes de conserve
Les canettes, boîtes de conserve, feuilles et barquettes d'aluminium, couvercles (etc), sont à déposer **vides et propres** dans le container prévu à cet effet.



Cendres de bois
A déposer dans le container prévu à cet effet



Déchets inertes (petites quantités)
Les déchets inertes tels que béton, briques, gravats, tuiles, carrelages, céramique et porcelaine sont à déposer dans la benne prévue à cet effet. **Merci de vous référer à la liste affichée sur la benne**



Piles et accumulateurs
Les piles et accumulateurs de petites dimensions sont à déposer aux points de vente ou à la déchetterie, dans le récipient prévu à cet effet.



Sagex
Le sagex et les emballages sagex sont à déposer à la déchetterie, dans les sacs prévus à cet effet. Ils doivent être cassés en petits morceaux.



Tubes lumineux (néon) / LED
Les tubes néons, ampoules, LED sont à rapporter de préférence dans les points de ventes ou dans le tonneau prévu à cet effet.



Capsules Nespresso (aluminium)
Seules les capsules Nespresso en aluminium sont acceptées. Elles sont à déposer dans le container prévu à cet effet. **Les autres marques sont à jeter avec les ordures ménagères.**



Pain sec
A déposer dans le tonneau prévu à cet effet



Textiles et chaussures
Tous vêtements et chaussures, propres et emballés dans un sac plastique sont à déposer dans le container de la Croix-Rouge Fribourgeoise.



Peintures
<10kg: possibilité d'amener à la déchetterie
>10kg: à retourner dans les points de ventes ou SFR, (Châtillon). Des bons sont à demander au Bureau communal.



Appareils électriques et électroniques
Les appareils doivent être amenés aux fournisseurs ou chez SFR Châtillon.

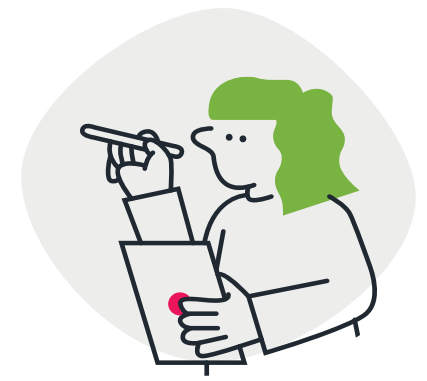


Médicaments
A retourner dans une pharmacie, sans carton d'emballage



Dépouilles d'animaux
Les dépouilles d'animaux sont à amener auprès d'un centre SANIMA.

Les types de déchets



Déchets de jardin et gazons
Lieu : Ch. des Essert 9
Les déchets verts (gazon, fleurs) sont à déposer dans la **benne à gazon**. Les branchages et bambous sont à déposer sur le **tas de branches**.



Déchets compostables ménagers
Lieu : Ch. des Esserts 9
Les déchets organiques de ménage (épluchures, coquilles, etc.) sont à déposer dans la benne à gazon. **Interdit** : cf. page centrale - Informations



Déchets encombrants combustibles
Lieu : Ch. des Esserts 9 - **cf. dates**
Les objets qui pour des raisons de taille, poids et volume, ne rentrent pas dans un sac poubelle de 110l, sont à déposer dans la benne.



Ferraille (objets métalliques)
Lieu : Ch. des Esserts 9 - **cf. dates**
Les objets métalliques et ferraille sont à déposer dans la benne prévue à cet effet.



Pneus payants
A retourner de préférence dans un garage ou à la SAIDF à Châtillon. ou
Lieu : Ch. des Esserts 9 - **cf. dates**
Tarif : 5.-/pce et 10.-/pce avec jante.



Bois
Lieu : Ch. des Esserts 9 - **cf. dates**
Les objets en bois exempts de matières étrangères, doivent être démontés ou réduits en morceaux avant d'être déposés dans la benne.

Récolte des objets encombrants et de la ferraille

Lieu de collecte : Ch. des Esserts 9

Les prochaines dates de récolte des objets encombrants et de la ferraille sont fixées les :

- vendredi 15 mars, de 17h00 à 18h30
- samedi 16 mars, de 09h30 à 11h30
- vendredi 7 juin, de 17h00 à 18h30
- samedi 8 juin, de 09h30 à 11h30
- vendredi 18 octobre, de 17h00 à 18h30
- samedi 19 octobre, de 09h30 à 11h30

Cette dénomination « **ENCOMBRANT** » comprend tous les objets provenant exclusivement d'un usage domestique, **suffisamment volumineux pour ne pas être contenu dans un sac de 110 litres.**

Il s'agit de :

- **meublier d'ameublement :**
tables, chaises, sommiers, lits, armoires démontées, canapés, fauteuils, bureaux, chevets, commodes, salons de jardin, parasols.
Nous vous rendons attentifs que les meubles doivent être démontés et débarrassés de toutes les parties métalliques et vitrage.
- **appareils sanitaires :**
radiateurs, chaudières démontées, cumulus, ballons d'eau chaude, chauffe-eau, lavabos, baignoires, bacs à douche, bidets.
- **objets divers :**
vélos, poussettes, tables à repasser, jouets, articles de cuisine, articles de sport.

Ne sont pas compris dans la dénomination d'objets encombrants :

- les ordures ménagères ;
- les déchets d'équipement électrique et électronique ;
- les déchets provenant de travaux publics et particuliers : déblais, gravats, décombres, plâtres et tous déchets provenant de la démolition en BTP (cadres de fenêtres, portes, vide-maison, appartement...);
- les déchets industriels, commerçants, agricoles et artisanaux dont le volume déposé serait supérieur à celui fixé ci-dessous (au-delà de ce volume, chaque établissement devra faire appel à un prestataire privé pour le ramassage de ses déchets) ;
- les déchets spécifiques tels que : pneumatiques*, batteries automobiles, bidons d'huiles, peintures, solvants et produits chimiques, carcasses et pièces de véhicules ;
- les déchets verts : tailles, feuilles, tontes...

* Les pneumatiques peuvent être déposés aux dates annoncées des encombrants, au tarif de 5.- pce / 10.- pce avec jante.

Les caractéristiques maximales des objets encombrants sont les suivantes :

- longueur maximale : 2 m
- volume maximal par objet : 1,5 m³
- poids maximal : 100 kg

Gestion des déchets à Autigny – Informations

Elimination des déchets

La Commune d'Autigny est équipée d'un système de collecte par apports volontaires, apports taxés au poids. Les déchets ménagers doivent **toujours** être mis dans un contenant fermé et déposés dans le compacteur qui sera actionné grâce à la carte magnétique. Les déchets valorisables sont à apporter à la déchetterie dans un contenant fermé, pendant les heures d'ouverture de celle-ci.

Pour éviter que le compacteur se bloque, insérer au maximum dans le compacteur : **3 sacs de 35 litres ou 2 sacs de 60 litres ou 1 sac de 110 litres**

En cas de panne du compacteur, se référer aux indications sur le compacteur et contacter les numéros d'urgence affichés sur le compacteur.

Couches jetables (compacteur ordures ménagères)

Les couches jetables sont à amener, comme les autres déchets non-valorisables, au compacteur. Ils font cependant l'objet d'une subvention communale annuelle (cf. Règlement communal).

Déchets compostables ménagers (Ch. des Esserts 9)

Seuls les déchets verts doivent être amenés aux heures indiquées.

Il est strictement interdit, sous peine d'amende, de déposer dans la benne du plastique, du métal, des emballages, des pots de fleurs, de la litière, de la viande crue, des cailloux, des arrangements ou des décorations de Noël, etc.)

Elimination des déchets spéciaux des ménages

Le service de l'environnement a rédigé un mémento relatif à l'élimination des déchets spéciaux. Celui-ci est disponible sur le site internet :

<https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/dechets-et-sites-pollues/dechets/dechets-speciaux>

Taxes et amendes

Pour ce qui concerne les taxes et autres aspects légaux, veuillez consulter le règlement communal sur les déchets. Les sacs abandonnés seront ouverts afin d'identifier leur propriétaire. **Toute contravention au règlement communal est passible d'une amende de 50 CHF à 1'000 CHF**

**Il est strictement interdit de déposer des déchets
à l'extérieur de la déchetterie,
même en cas de panne du compacteur**